

LE DRAME DE BEUGNIES ÉVOQUÉ DEVANT LE TRIBUNAL D'AVESNES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. Vital Bernard, père du premier témoin rapporte les propos tenus par son fils lorsque ce dernier revint de la maison des Fontenelles. Théophile Bernard raconta alors que Fontenelle avait menacé sa femme avec son fusil chargé mais — Me Girou le fait préciser — il ne signala pas que Fontenelle ait déchargé l'arme.

Le docteur Fiehot, de Sars-Poteries fut appelé pour soigner la victime. « J'ai vu, dit-il, la femme affaissée sur une chaise, les bras étendus en avant, les bras ballants — morte. Fontenelle apprit la nouvelle : « Il se jeta, dit le docteur sur le corps de sa femme et l'étreignit furieusement. Peu après, alors que le croquis calmé, il prit un couteau sur la table et frappa le geste de se frapper. Nous l'avons désarmé. »

Vous parut-il sincère demanda M. le Président Malicot. — Il m'a fait l'impression d'un homme affolé, furieux plutôt, et désolé aussi de ce qu'il a fait. Il devait être simple et naïf, dit le docteur. « Venez vite dit-il, en chahutant, j'ai tué ma femme. »

LES EXPLICATIONS DE FONTENELLE Fontenelle qui a écouté en larmoyant les débats vient à la barre. M. le président Malicot veut lui faire préciser les rapports qu'il avait avec sa femme : « Vous la traquiez, vous la battiez et on dit que vous aviez reçu, quinze jours plus tôt une lettre anonyme par laquelle on vous prévenait que votre femme vous trompait ? »

« L'inculpé se défend. Il était, dit-il, un bon mari. Je n'ai tué que sa femme. Le bonhomme leur souriait. Quant à la lettre anonyme il n'en avait jamais reçue. Et l'on en arrive à la scène tragique. « J'avais dit à ma femme, à mon retour que j'avais fait quelques suppléments à l'usine. Lorsque Bernard est arrivé, elle s'est doutée que nous avions passé notre temps dans les estaminets. Il y a eu entre nous une légère discussion. En plaisantant j'ai voulu l'embrasser, j'ai attaché son tablier, elle s'est mise en colère. »

« Pour lui faire peur je suis allé chercher mon fusil, je l'ai chargé et le visant, j'ai dit : « Vas-tu te tenir tranquille ». « C'était, pour rire », ajoute Fontenelle, je ne voulais pas lui faire mal. »

LES AUDIENCES REMISES POUR FLOIDORIES — Et après, demanda M. le Président Malicot. Vous, avez-vous vu l'arme ? — Oui, je l'aurais fait, je vous le jure. Et avant de quitter la barre, Fontenelle se répète : — Je regrette, très, très sincèrement. Les débats n'ont rien appris. D'un côté un témoin qui étaye la version d'un meurtre. D'une autre, l'inculpé qui apporte celle de l'imprudence fatale. Au moment du réquisitoire de Me le substitut Lecat, Me Girou demande à la Cour de reporter la suite de l'audience pour les plaidoiries. M. J. C. Legendre n'ayant pu venir ce jour et désistant plaider lui-même cette affaire. Le Ministère public et la défense ne s'opposant pas à cette mesure, le Tribunal reporte la suite de l'affaire au 19 Janvier. L.

LE MOUVEMENT NATIONALISTE AUX INDES ANGLAISES

(SUITE DE LA PAGE)

L'entourage de Gandhi comprenait également un professeur suisse, M. Edmond Privat, de l'Université de Genève, et sa femme, qui étaient les invités du mouvement. Tous les deux ont assisté à la réunion de protestation qui a lieu hier à Bombay et bien que ne comprenant pas la langue employée par les orateurs, ils ont, généralement, été les premiers à donner le signal des applaudissements.

LA REPRESION Le gouvernement continue à procéder à de nombreuses arrestations dans différentes villes en prévision de troubles à venir. Le congrès a aménagé deux hôpitaux pour que les congressistes ne bénéficient pas des hôpitaux publics subventionnés par le gouvernement. Pour venir en aide aux premiers 90 médecins de Bombay ont spontanément offert leur concours ; en outre, cinq ambulances-automobiles des plus modernes leur ont été attachées.

D'autre part, on mande de Pondichéri un bataillon de troupes anglaises est parti dans la soirée pour Sholapur et les environs, qui l'an dernier étaient des foyers de la campagne de résistance et où l'on avait déclaré la loi martiale. Une dépêche parvenue de Londres dans la soirée, fait savoir qu'un rémède selon lesquelles de nouveaux contingents de troupes seraient envoyés aux Indes.

ARRÊTATIONS A CALCUTTA La police a opéré des perquisitions en masse dans tous les bureaux des organismes congressistes qui ont été fermés et dont elle a saisi tous les mobiliers et tous les documents.

LES SUITES Mesures de rigueur adoptées par le gouvernement, de grandes précautions ont été prises pour la protection des notabilités les plus exposées aux attaques de terrorisme. C'est ainsi que l'on a arrêté quatre individus suspects trouvés aux abords des bureaux de M. Villers, président de l'Association congolaise, et une agitatrice notoire, Mme Pratista Devi.

On s'attend certes à quelques tentatives de meurtre isolées dans certaines régions, mais de façon générale on estime que l'opinion publique paraît vouloir soutenir, va décider les hésitants et les timides à se joindre aux modérés et à pousser le gouvernement à combattre le terrorisme.

DEUX AVANTAGES vous sont offerts avec le Petit Suisse Lactella livré à l'abri des souillures de l'air. Qualité supérieure et présentation hygiénique. Goûtez 682

DRAME DE L'INCONDUITE

A Serres-Castel, dans une ferme exploitée par les époux Larregain, au cours d'une dispute, le nommé Lapégnade, 30 ans, a tiré un coup de revolver sur son amie, Mme Catherine Larregain, 32 ans, qui s'était enfuie récemment du domicile conjugal avec ses deux enfants pour aller vivre avec le jeune homme, Biarritz. Après avoir pardonné le mari avait accepté que la jeune femme revienne au foyer. Mme Larregain a été gravement blessée.

UN CULTIVATEUR INCENDIAIRE

Depuis le commencement de décembre dernier, la commune de Briulles-sur-Meuse, avait été le théâtre de 3 incendies, dont les causes étaient demeurées mystérieuses. Après un dernier sinistre qui a eu lieu le 1er janvier, la gendarmerie a acquis la certitude qu'il s'agissait d'actes dus à la malveillance. La police mobile de Nancy a obtenu les aveux d'un nommé Henri Hurel, 46 ans, cultivateur. Celui-ci, à la suite d'une descente du parquet de Montmédy, vient d'être incarcéré à la maison d'arrêt de cette ville.

UN PRÊTRE RENVERSÉ PAR UNE AUTO A PÉRENCHIES

M. l'abbé Degrosson, 37 ans, demeurant à Pérenchies, se rendait à pied à la station de l'autobus Lille-Armentières. Au moment où le prélat traversait la chaussée, une auto venant de Lille, conduite par M. H., confecteur, rue des Stations, à Lille, le happa et le renversa. Le malheureux prêtre fut relévé par M. H., qui le transporta à son domicile, où il fut aussitôt pansé et soigné. M. l'abbé Degrosson porte une large ecchymose au cuir chevelu et souffre d'une violente commotion cérébrale.

UN JOAILLIER LONDONNIEN ASSAILI ET DÉPOUILLÉ DE DEUX MILLIONS ET DEMI DE PIERRES PRÉCIEUSES

Dans Bond Street, l'arrière londonnien où se trouvent tous les bijoutiers aristocratiques, le gérant d'une joaillerie a été attaqué par des bandits arrivés en automobile. Lors qu'il sortait d'une banque avec un coffret contenant des pierres précieuses évaluées à 20.000 livres, soit 2.500.000 francs.

Un jeune homme et une jeune fille se sont suicidés en se jetant sous les roues d'un train, au gare de Sotteville, à 21 h. 35. Il s'agit d'un nommé Kouzel, domicilié à Sotteville, actuellement mobilisé à Versailles. L'identité de la jeune fille n'a pas été établie.

UN JEUNE COUPLE S'EST JETÉ SOUS UN TRAIN PRES DE ROUEN

Un jeune homme et une jeune fille se sont suicidés en se jetant sous les roues d'un train, au gare de Sotteville, à 21 h. 35. Il s'agit d'un nommé Kouzel, domicilié à Sotteville, actuellement mobilisé à Versailles. L'identité de la jeune fille n'a pas été établie.

TROIS PERSONNES TUÉES A UN PASSAGE A NIVEAU

A Sainte-Hyéacine (Québec), un train a tamponné un traineau attelé d'un cheval, à un passage à niveau ; deux femmes et un homme ont été tués.

18 MOIS DE PRISON AU FINANCIER OUSTRIC

La 11e Chambre Correctionnelle de la Seine vient de condamner M. Oustric, à 18 mois de prison et 5.000 francs d'amende pour détournement de fonds confiés à sa banque par la Société des Chausures Raoul et abus de confiance. M. Erlich, administrateur délégué est condamné à un an de prison avec sursis et 3.000 francs d'amende. Le préjudice obtenu 10.000 fr. de dommages-intérêts par provision, le surplus demeurant à fixer par l'Etat.

VERS UNE CONVENTION POUR L'IMPORTATION DU PÉTROLE ROUMAIN

Les cercles compétents assurent que les négociations conduites par M. le professeur Mrazec, ancien ministre du Commerce de Roumanie et Punique, directeur de l'Office National des Combustibles liquides pour la France, aboutissent prochainement. Le projet d'une convention pour l'importation de pétroles roumains en France ; cette convention qui serait signée pour une durée de trois ans prévoit une importation annuelle de 40.000 wagons.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 4 janvier 1923. Soleil : Lever à 7 h. 46 ; coucher à 16 h. 07. Lune : Lever à 6 h. 56 ; coucher à 14 h. 09. Journaux : Ephéméris, — Demain : Stc. Méline. MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 3 janvier, à 2 h. : Baromètre 765 mm ; Hauteur d'eau tombée 16 h. : 6 mm. 0 ; Thermomètre : Front : 5 ; Minima : 7 ; Maxima : 10 ; Etat du ciel : Nuageux ; Vent : Nord-Ouest ; Force : Modérée ; Direction des nuages : Sud-Ouest ; Etat du ciel : Couvert ; Temps probable pour aujourd'hui : Frais ; Quelques pluies. PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Ciel brumeux, avec pluies intermittentes ; Vent du secteur S-O, 10 à 15 m. ; Même température ; Direction : Maximum de température, sans changement ; Pas de changement sur la nuit précédente. MARIAGE. — Récemment, a été célébré à Valenciennes, le mariage de M. Patrice Marie van de Velde, fils de M. Prosper van de Velde docteur en droit, Avoué près le Tribunal civil de Valenciennes, avec Mlle Marguerite Marie Fournier, fille du docteur et de Mme, de Mier (Loiret-Cher). DEUIL. — Nous apprenons la mort de M. Augustin Lepoutre, industriel Roubaissien, bien connu, décédé en son hôtel, 38 rue Fort, à Valenciennes, âgé de 79 ans.

UN CIMETIÈRE MILITAIRE A SAINS-EN-GOHELLE

Au cours de la grande tournée qui de 1914 à 1918 ravagea toute notre région, de terribles combats eurent pour théâtre les environs de Vimy et de Lorette où d'ailleurs un ossuaire a été



LES TRAVAUX AU CIMETIÈRE DE SAINS-EN-GOHELLE

érigé. Partout des monuments commémoratifs, évoquant la mémoire des braves soldats qui tombèrent pour la France, mais dans de petits villages, nombreuses sont les tombes de héros, éparpillées, recouvertes par les mauvaises herbes.

Des ames pieuses viennent en entretenir quelques-unes, mais à Sains-en-Gohelle, où dorment de leur dernier sommeil 576 soldats, aucun de ces derniers n'est originaire des départements du Nord et du Pas-de-Calais. Aussi la municipalité de ce village, dans un geste dont on ne peut que louer l'initiative, a décidé de regrouper toutes les tombes en un même cimetière militaire. Cette décision de l'administration municipale ayant été approuvée par le ser-

vice d'état civil militaire d'Arras et par le ministère intéressé, les travaux d'humation des corps des braves tombés par la France ont été entrepris hier matin.

Notre ALMANACH pour 1932

Publié : des Contes ; des Nouvelles comiques et dramatiques ; des Chroniques intéressantes ; L'ORACLE DE LA VIE des Conseils sur la Mode ; de Médecine ; de T.S.F. ; des Recettes de Cuisine ; Les Tarifs Postaux ; des Devinettes ; Mots pour rire ; Le Cinéma Parlant ; Les Foires et Marchés, etc., etc.

1 fr. 85

Reclamez-le à tous les dépositaires et vendeurs

LÈGÈRE AMÉLIORATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ DE M. MAGINOT

Le bulletin suivant sur l'état de santé de M. Maginot a été communiqué mardi matin : « Légère amélioration de l'état général ; meilleure nuit ; troubles hépatéo-vésiculaires en régression ; température 39°7 ; pouls, 104 ».

LA 10e CHAMBRE A RENDU SON JUGEMENT DANS LE PROCÈS DAUDET-BAJOT La 10e Chambre de la Cour a statué hier après-midi sur l'appel formé par M. Léon Daudet, contre le jugement de la 11e Chambre qui l'avait débouté dans le procès en diffamation qu'il avait intenté au chauffeur Bajot. La Chambre a infirmé complètement le jugement. Dans ses considérants elle déclare : « Que M. Bajot a certainement été guidé par l'intention de nuire, en écrivant une lettre dans un journal. « Qu'il n'a écrit cette lettre que pour paralyser l'effort des pétitionnaires, afin que M. Léon Daudet reste incarcéré et qu'à cette intention de nuire se joint de plus, une mauvaise foi évidente. » La Cour ajoute toutefois que M. Bajot a pour circonstance atténuante d'avoir été attaqué par M. Léon Daudet à l'audience de la Cour, il n'a pu faire la preuve de la mauvaise foi de M. Daudet, dont les variations mêmes prouvent qu'il n'a pas toujours cru au suicide de son fils. La Cour déclare que la loi d'amnistie s'applique à M. Bajot et qu'elle n'a à statuer que sur les réparations civiles. M. Léon Daudet n'ayant subi aucun préjudice matériel, elle ne lui accorde que 1 franc de dommages-intérêts.

Prorogation d'un an pour les crédits « gelés » en Allemagne

Un accord de principe est intervenu à ce sujet

Un accord de principe tendant à la prorogation pour une année, soit jusqu'au 1er mars 1933, de l'accord d'immobilisation des crédits étrangers gelés en Allemagne, est intervenu hier matin entre les représentants des banques débiteuses allemandes et les représentants des banques créancières étrangères. Les projets tendant à une consolidation à assez long terme (10 ans, par exemple) de ces crédits qui avaient été mis en avant par les banques allemandes pour les besoins de la Reichsbank ont été définitivement abandonnés. Les difficultés qui s'opposaient à une opération de cette nature se sont, en effet, révélées trop considérables pour que l'on puisse espérer les surmonter. Dans ces conditions, la commission mixte, qui siège actuellement à Berlin, s'est orientée vers une simple prorogation d'un an, en attendant que la prolongation d'une discussion, en vue d'un arrangement à long terme. La principale difficulté qui a rendu impossible un arrangement de plus long terme, est l'incertitude sur la situation financière mondiale qui met les banques étrangères créancières de l'Allemagne dans l'impossibilité de transformer les crédits à trois mois qui figurent dans leurs bilans, en immobilisations à long terme. Le fait que la question des réparations n'est pas encore éclaircie a également contribué à rendre une consolidation à long terme impossible. Enfin, le refus de l'Allemagne d'accorder à des créanciers étrangers les garanties spéciales dont, en particulier, les banquiers américains faisaient la condition d'une consolidation a rendu impossible la prolongation d'une discussion, en vue d'un arrangement à long terme.

LE CADAVRE D'UN NOUVEAU-NÉ DÉCOUVERT DANS UN ÉTANG A ANOR

Le cadavre d'un nouveau-né a été découvert dans l'étang de Milour, à Anor. Le cadavre, âgé de quelques jours, a été découvert par le directeur de l'École primaire de Fourmies, puis directeur de l'École Nationale Professionnelle d'Armentières. Il ne quitta qu'un département que quelques années du Nord de l'Association française pour le développement de l'Enseignement Technique et commissaire général de la prochaine Exposition départementale de Clunys (Saône-et-Loire), avant d'être appelé à Armentières.

FORTES INONDATIONS EN ALLEMAGNE

De fortes inondations sont signalées dans toute l'Allemagne. La province de Saxe est particulièrement atteinte. Plusieurs quartiers de Chemnitz sont sous l'eau. Dans certaines rues, la circulation des piétons et des tramways est interrompue. A Flotha, petite agglomération des environs de Zwickau, l'eau atteint dans les rues une hauteur de 50 centimètres. Les pompiers assurent le service de sauvetage dans des canots. Dans l'Erzgebirge (Saxe), des colonnes de secours sont en route vers les régions sinistrées. La crue des eaux menace de nombreuses endroits, dans le Thuringe. Le bassin du Weser est aussi en péril. A Hameln, sur le Weser, de nombreuses maisons sont inondées. Les pompiers et la Reichswehr sont intervenus pour sauver les habitants. Dans le Brunswick, les cours d'eau ont atteint le niveau maximal enregistré en 1920. Munich, les eaux de l'Isar ont monté de deux mètres en deux jours. Dans la région du Harz, les pluies et le dégel ont provoqué des inondations. Plusieurs ponts se sont écroulés. On signale un mort dans la région de Kassel. — La Weser a débordé sur une largeur de plusieurs kilomètres. La station grand module de Bad Eilsen est inondée. On signale une nouvelle victime.

LES Gobeletteries Belges NE FERMERONT PAS LEURS PORTES

A la suite d'une importante réunion tenue à Manage, les gobeletteries belges ont décidé de ne pas fermer, malgré la crise intense de cette industrie. On sait que le préavis avait été remis aux ouvriers par le 1er février. La décision porte que le travail sera réduit de moitié ; en conséquence, les usines ayant deux fours en activité en feront fonctionner un seul. On a décidé qu'un tour travailleront une semaine sur deux. Seules, deux usines chômeront complètement. Cette décision sera appliquée immédiatement et ne permettra à trois mille ouvriers de ne pas chômer.

DANS L'ENSEIGNEMENT M. DAUCHY CHARGÉ D'UNE MISSION D'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DU NORD

Les amis de l'enseignement technique du Nord, apprendront avec plaisir que M. F. DAUCHY, chevalier de la Légion d'honneur, directeur de l'École nationale d'Arts et Métiers de Lille,



M. DAUCHY

vient d'être chargé par M. le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Enseignement Technique de la mission d'inspecteur des écoles et cours professionnels du département, en remplacement de M. BOUTAISON, appelé à une autre résidence.

M. DAUCHY est un homme du Nord, né à Mouvres, canton de Maroilles. Pourvu de l'aptitude au professorat des écoles pratiques et des écoles d'Arts et Métiers, de l'aptitude à la direction de ces écoles, M. Dauchy a fait partie, soit comme professeur, puis directeur de l'École Pratique de Maubeuge, soit comme directeur de l'École Nationale Professionnelle d'Armentières. Il ne quitta qu'un département que quelques années du Nord de l'Association française pour le développement de l'Enseignement Technique et commissaire général de la prochaine Exposition départementale de Clunys (Saône-et-Loire), avant d'être appelé à Armentières.

On sait que M. Dauchy se consacra tout entier aux questions d'enseignement professionnel. Ses ouvrages de mathématiques, portant une empreinte pédagogique particulière, sa collaboration à la Revue de l'Enseignement Technique, son rôle de directeur de l'Enseignement Technique, l'est, dans le Nord, secrétaire général du Comité départemental de l'Enseignement technique, secrétaire général de l'Association des Travaux de l'Enseignement technique pour le développement de l'Enseignement Technique et commissaire général de la prochaine Exposition départementale de Clunys (Saône-et-Loire), avant d'être appelé à Armentières.

Il est membre du Comité régional des Arts Appliqués. Ajoutons qu'un conseil d'Administration de l'Office départemental du Nord des Pupilles de la Nation est depuis huit ans le représentant des collègues de l'Enseignement technique, il s'est occupé tout particulièrement de la question des études et de l'apprentissage des pupilles ; ce qui lui a valu la médaille grand module de l'Office national des Pupilles de la Nation et la médaille d'argent de la Prévoyance sociale.

L'INHUMATION DU GÉNÉRAL PAU AURA LIEU AUX INVALIDES

Les obsèques du général Pau seront célébrées le jeudi 7 janvier. La levée du corps aura lieu au domicile du général, 12, rue Chardin, à 8 heures. Les honneurs militaires seront rendus devant l'hôtel des Invalides, où le corps arrivera vers 9 heures ; des discours seront prononcés, puis aura lieu le défilé des troupes. La cérémonie religieuse sera célébrée dans la chapelle Saint-Louis des Invalides, immédiatement après la cérémonie militaire. Le général Pau, qui a commandé une armée pendant la guerre 1914-1918, sera inhumé dans le caveau de l'hôtel des Invalides. Les officiers généraux autres que ceux qui doivent tenir les cordons du poêle, ainsi que les officiers qui assisteront à la cérémonie seront en tenue de ville, avec épee ou sans, et gants blancs.

Un potage au Quaker Oats fait la joie des gourmands pour 9 centimes à peine par personne

Les gourmands — les vrais — sont difficiles en ce qui concerne les potages. Bonifiez donc ceux-ci en y incorporant quelques cuillerées de Quaker (une cuillerée et demie par personne suffit). Vous obtiendrez ainsi une véritable crème de potage, savoureuse au goût, onctueuse et fraîche au palais.

Le Quaker, pris en potage, le soir, est un stimulant merveilleux de l'appétit. Le Quaker est en outre un aliment complet et très économique. Mais exigez le véritable Quaker Oats : il n'est vendu qu'en paquets clos garantissant sa pureté et son intégrité. On le trouve chez tous les épiciers et crémiers.

GRATUITEMENT : Demandez un échantillon copieux et un recueil de recettes à Quaker Oats (France) 42, rue Pasquier, Paris, 8e.

LA VIERGE à l'étrange regard

par Olivier DUVERGER

Le bon savoyard, presque à regret, refait sa main sur les billets bleus que le voyageur a vainement glissés, et tirant de son autre main libre, le rideau caennais qui recouvre sa bonne physionomie de montagnard salu son bienfaiteur, en le remerciant de sa largesse.

Le potage au Quaker Oats fait la joie des gourmands

Le potage au Quaker Oats fait la joie des gourmands pour 9 centimes à peine par personne. Les gourmands — les vrais — sont difficiles en ce qui concerne les potages. Bonifiez donc ceux-ci en y incorporant quelques cuillerées de Quaker (une cuillerée et demie par personne suffit). Vous obtiendrez ainsi une véritable crème de potage, savoureuse au goût, onctueuse et fraîche au palais.

LA VIERGE à l'étrange regard

Le bon savoyard, presque à regret, refait sa main sur les billets bleus que le voyageur a vainement glissés, et tirant de son autre main libre, le rideau caennais qui recouvre sa bonne physionomie de montagnard salu son bienfaiteur, en le remerciant de sa largesse.

LA VIERGE à l'étrange regard

Le bon savoyard, presque à regret, refait sa main sur les billets bleus que le voyageur a vainement glissés, et tirant de son autre main libre, le rideau caennais qui recouvre sa bonne physionomie de montagnard salu son bienfaiteur, en le remerciant de sa largesse.

LA VIERGE à l'étrange regard

Le bon savoyard, presque à regret, refait sa main sur les billets bleus que le voyageur a vainement glissés, et tirant de son autre main libre, le rideau caennais qui recouvre sa bonne physionomie de montagnard salu son bienfaiteur, en le remerciant de sa largesse.

LA VIERGE à l'étrange regard

Le bon savoyard, presque à regret, refait sa main sur les billets bleus que le voyageur a vainement glissés, et tirant de son autre main libre, le rideau caennais qui recouvre sa bonne physionomie de montagnard salu son bienfaiteur, en le remerciant de sa largesse.

LA VIERGE à l'étrange regard

Le bon savoyard, presque à regret, refait sa main sur les billets bleus que le voyageur a vainement glissés, et tirant de son autre main libre, le rideau caennais qui recouvre sa bonne physionomie de montagnard salu son bienfaiteur, en le remerciant de sa largesse.